

PRÉFECTURE DES YVELINES

DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
Bureau de l'environnement et des enquêtes publiques

COMMUNE DECHANTELOUP-LES-VIGNES

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

préalable au projet de renouvellement urbain du quartier de la Noé

Il sera procédé à une enquête publique unique portant sur :

- la déclaration d'utilité publique du projet de renouvellement urbain du quartier de la Noé ;
- le parcellaire en vue de déterminer les parcelles à exproprier pour la réalisation du projet et de rechercher les propriétaires, les titulaires de droits réels et autres intéressés.

Cette enquête, d'une durée de 40 jours, se tiendra **du jeudi 9 février 2023 à 9 h au lundi 20 mars 2023 à 17 h**.

Commissaire enquêteur : Mme Anne DE KOUROCH, Ingénieure environnement – Écologue

Lieux de l'enquête :

Le dossier d'enquête unique comprenant notamment des informations environnementales sera mis à la disposition du public :

- dans la mairie de Chanteloup-les-Vignes aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public.
- Sur le site internet dédié : <http://quartier-noe-chanteloup-les-vignes.enquetepublique.net>
- sur un poste informatique situé au bureau de l'environnement et des enquêtes publiques de la préfecture des Yvelines (1 avenue de l'Europe à Versailles), du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 15 h 45.

Pendant la durée de l'enquête, toutes observations et propositions sur l'utilité publique du projet ainsi que sur les limites des biens à exproprier et l'identité de leurs propriétaires pourront être :

- soit consignées par les intéressés sur les registres d'enquête ouverts à cet effet dans la mairie de Chanteloup-les-Vignes aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public,
- soit adressées par écrit au commissaire enquêteur domicilié pour cette enquête à la mairie de Chanteloup-les-Vignes, afin d'y être annexées au registre de la mairie.

Le public pourra également faire parvenir ses observations et propositions, pendant la durée de l'enquête, sur le registre dématérialisé accessible sur le site dédié : <http://quartier-noe-chanteloup-les-vignes.enquetepublique.net> ainsi que via l'adresse électronique dédiée à l'enquête : quartier-noe-chanteloup-les-vignes@enquetepublique.net.

Le commissaire enquêteur recevra personnellement toutes les personnes qui le souhaitent dans les locaux de la mairie concernée, aux jours et heures suivants :

- le mercredi 15 février 2023 de 9h à 12h,
- le jeudi 23 février 2023 de 14h à 17h,
- le mercredi 15 mars 2023 de 15h à 18h,
- le lundi 20 mars 2023 de 14h à 17h.

Toutes informations sur le dossier d'enquête peuvent être demandées auprès de Paris Sud Aménagement (laetitia.assia-parra@paris-sud-amenagement.fr) habilité à communiquer les informations sur la consistance et le contenu du projet.

À l'issue de la procédure, le préfet des Yvelines appréciera l'utilité publique de l'opération afin de la déclarer ou non par arrêté préfectoral.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions de la commission d'enquête, disponibles pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête, à la préfecture des Yvelines et dans la mairie de Chanteloup-les-Vignes, aux jours et heures normales d'ouverture des bureaux au public, ainsi que sur le site internet de la préfecture (<https://www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Urbanisme-Amenagement/Chanteloup-les-Vignes>).